

# Utiliser de manière autonome TELEPAC

## PUBLIC CIBLE

Toustes agriculteurice voulant être plus autonome sur sa déclaration télépac.  
Personnes déclarant pour la première fois bienvenues.

## OBJECTIFS

Savoir utiliser telepac de manière autonome afin d'effectuer seul les télédéclarations de demande d'aide PAC :

- Connaître les principales nouveautés de la PAC ayant un impact sur la déclaration PAC
- Connaître et savoir organiser les informations nécessaires à la télédéclaration ;
- Savoir utiliser les principales fonctionnalités du logiciel et respecter les différentes étapes de la saisie : créer son compte, utiliser l'outil graphique et cartographique, enregistrer des cultures, réaliser la demande d'aide ;
- Savoir contrôler les informations enregistrées et les corriger.

## PRÉ-REQUIS

Si c'est votre première déclaration, avoir fait la demande de votre numéro de PACKAGE auprès de la DDT. Ce numéro est aussi votre identifiant télépac.

Avoir aussi fait la demande de mot de passe télépac. Tutoriel :

[https://www.oise.gouv.fr/contenu/telechargement/78013/570090/file/01\\_connexion\\_final.webm](https://www.oise.gouv.fr/contenu/telechargement/78013/570090/file/01_connexion_final.webm)

## CONTENU

Matin :

- 1) Présentation rapide de la PAC, des différentes aides et conditions d'éligibilité
- 2) Présentation générale de l'interface TéléPac (fonctionnalités)
  - L'organisation, les informations et les documents à rassembler pour se préparer à la télédéclaration.
  - Apports techniques sur l'outil TéléPac : connexion et identification, prise en main du logiciel, présentation des différents outils : (mode d'emploi des onglets et différentes rubriques de TéléPac, comment détourner un îlot, corriger un tracé, enlever un élément (bosquet, mare, affleurement rocheux), où trouver un compte-rendu de paiement, comment modifier ses données personnelles, la cartographie et le système de suivi des surfaces en temps réel (3STR), etc.)
  - Les changements de l'année 2024 et de la nouvelle PAC 2023
- 3) Des exercices pratiques seront proposés, en lien avec les productions et activités des participants. Aussi la manipulation se basera sur un dossier test.

Après-midi :

- 1 - Gestion des incertitudes sur les campagnes précédentes, en lien avec les lettres de fin d'instruction reçues.
- 2 - Un temps de 1h pour la prise en main par chaque participant de son propre dossier.
- 3 - Échange en groupe sur les difficultés de chacun et apport des formateurs
- 4 - Gestion des points de blocage sur les télédéclarations. Si besoin, questions des participants à la DDT sur des problématiques communes ou concernant leur propre déclaration, via appel téléphonique

## MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques, présentation via un vidéoprojecteur des manipulations à réaliser à partir d'un dossier test ; questions-réponses

## MOYENS MATÉRIELS

Support de présentation (diapositives)

Salle avec connexion wifi

Un ordinateur par participant pour utilisation pratique du logiciel télépac (demander à

## Infos complémentaires

### ORGANISÉE PAR

Initiatives Paysannes

**DURÉE** : 1 jour(s)

**DATE LIMITE** : 20/04/2024

### MODALITÉS D'ACCÈS

Un aménagement personnalisé de la formation pour en améliorer son accessibilité peut être envisagé, contactez-nous directement.

### TARIFS

Tarif ayants-droits (VIVEA) : pas de reste à charge (possibilité de don en supplément) / Tarif sans financement : 20€ / Adhésion à Initiatives Paysannes ou la Confédération Paysanne obligatoire.

### ATTESTATION

Remise en fin de formation

### RENSEIGNEMENTS

Laureline Geirnaert

[l.geirnaert@initiatives-paysannes.fr](mailto:l.geirnaert@initiatives-paysannes.fr)

Initiatives Paysannes

**SATISFACTION** : Le taux de satisfaction sur l'ensemble de nos formations en 2023 s'élève à 90%

**NOTE** : Repas : auberge espagnole, chacun et chacune ramène de quoi partager

vous en faire prêter un ou contacter-nous si vous n'avez pas d'ordinateur portable)

### MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Questionnaire d'autoévaluation distribué après la formation

### DÉCLARATION D'ACTIVITÉ DE L'OF

Initiatives Paysannes

N° de déclaration d'activité d'organisme de formation : 31620187062

N° de SIRET : 40363228400044

### RÉFÉRENCES QUALITÉ

qualicert

### DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
23/04/2024	Campus Inovia, 1435 bd Cambronne 60400 Oise	-Marie-Hélène Ortegat, agricultrice et membre du comité de la Confédération Paysanne, qui réalise ses déclarations PAC en autonomie et accompagne les paysans qui ont besoin d'aide sur leur télédéclaration dans le cadre des missions syndicales

#### THÈMES

Autres

#### PARTENAIRES

Conf' Hauts-de-France

#### FINANCEURS

VIVEA

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))